

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Tables with columns for dates, days, and destinations.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annales Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 15 Décembre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 13 décembre, Du 14, Du 15) and values (Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0).

A NOS ABONNÉS. Un très-beau livre d'Etrennes, LES REINES DU MONDE. Par nos premiers Écrivains.

Charmante galerie où figurent les portraits et l'histoire des femmes les plus célèbres de tous les pays, par leur rang, leurs vertus, leurs grâces, leur esprit, leurs malheurs. 1 Volume royal grand in-4°, papier velin, orné de 150 magnifiques gravures. Reliure splendide : Dos marroquin du Levant, tranches dorées, coins et ornement en or fin, gardes en moire, etc.

BULLETIN. Une lecture sérieuse du projet de réorganisation militaire exposé au Moniteur, que nous donnons plus loin, convaincra les plus difficiles que le gouvernement de l'Empereur a résolu cette grande question de la façon la plus pratique et la plus en rapport avec les idées actuelles.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. RÉSEAU CENTRAL. SECTION DE FIGEAC A AURILLAC

Compte-rendu de la Cérémonie d'inauguration. (11 Novembre 1866) (Suite.) M. Guary, maire de la ville de Figeac, a saisi, avec un rare à-propos, l'occasion de cette fête pour rappeler un fait historique aussi curieux que touchant : « Messieurs, J'ai l'honneur de porter un toast à la ville d'Aurillac. Aux bons et anciens rapports existant entre Aurillac et Figeac, au développement de leurs relations par le chemin de fer. Situés aux confins, l'une de l'Aveyron, l'autre du Quercy et sur les limites de terrains propres à des cultures différentes, ces deux villes durent, par suite de ces circonstances topographiques, établir dès l'origine de leur fondation des rapports aussi nombreux que le permettaient alors leurs voies de communication, et de liaisons nombreuses relations de commerce et d'échange. Nous recevions vos bestiaux, vos laines, vos fromages et les autres produits de votre sol; nous vous envoyions nos blés, nos vins, nos chanvres. Ces relations séculaires d'affaires conduisirent à des rapports de société et établirent entre les deux villes des liens plus intimes que resserra encore un acte de noble générosité et de haute et fraternelle charité de vos ancêtres envers les nôtres dans des

des charges du budget. Un grand principe, surtout, est consacré par le nouveau système, celui de l'égalité qui commande à tous les citoyens de sauvegarder l'honneur et l'intégrité de la patrie. Ce devoir sera désormais commun à tous, et non plus la charge d'une seule partie de la population.

Les nouvelles de Rome dominant, en fait d'actualité et d'intérêt, toutes les autres. Le 29e régiment s'est embarqué sur l'Intrépide; la frégate Gomer était attendue le 11, pour compléter l'évacuation. Enfin, dans la matinée du même jour, à 8 heures, le drapeau français était remplacé, au fort Saint-Ange, par le drapeau pontifical, les troupes françaises ayant quitté le fort. On doit donc considérer l'acte qui rend le pouvoir du Saint-Siège à lui-même, comme définitivement accompli.

La première impression qui vient à l'esprit, en présence de ce spectacle qu'on disait devoir être si menaçant, c'est que l'agitation morale et matérielle a été à peu près nulle à Rome. Pas un cri, pas une démonstration n'a troublé la tranquillité de la rue, et que cela soit l'effet de la sagesse de la population ou d'un concert convenu d'avance, il n'est pas moins vrai que le peuple romain a fait preuve, jusqu'à présent, d'un esprit pratique et d'une discipline qu'on n'a jamais connue aux révolutionnaires. Certes, nous n'entendons pas préjuger l'avenir; mais pour tout homme de bonne foi, ce qui se passe dans les Etats du Saint-Père, depuis le commencement de l'évacuation, est bien fait pour rendre la sécurité aux consciences que tant de pronostics funestes avaient témérairement alarmées. Non-seulement il n'y a pas eu de désordres à Rome, mais la grande majorité de ses habitants ont résisté, jusqu'ici, à toutes les incitations dont ils ont été assésés, même au nom de principes qui devaient, moins que tout autre, être mêlés à pareille affaire.

Certaines feuilles d'Italie se plaisent à espérer que le comité romain, d'accord avec des comités provinciaux, ont préparé les rôles pour une garde nationale et organisé le vote d'un plébiscite. Nous croyons savoir que rien de pareil n'a eu lieu.

Depuis le 8 décembre, le commandeur Tonello s'est rendu à Rome, on le sait, pour soumettre au Vatican des propositions conciliantes. Ces

propositions ne peuvent être interprétées non plus que dans un sens de rapprochement et non de lutte. Comment, dès-lors, accorder le moindre crédit à des interprétations et à des citations hasardées, au moment même où elles sont amenées ou démenties par des faits positifs? On commente diversement l'allocution adressée par le Saint-Père aux officiers de l'armée française avant leur départ. Quelques personnes croient que le texte de ce discours a été modifié par les feuilles qui l'ont reproduit en Italie. Les désordres qui ont un moment troublé Venise sont complètement terminés et ne semblent pas devoir se renouveler. La cause en était surtout dans le manque de travail causé par la fermeture des arsenaux et ateliers autrichiens. Les autorités de la ville y ont pourvu et aujourd'hui tout est tranquille. On écrit de Vienne que le traité de commerce entre la France et l'Autriche a été signé, le 11 décembre. Le Moniteur a confirmé cette nouvelle ce matin. C'est une excellente preuve des bons rapports de deux gouvernements. Les correspondances parlaient récemment d'une mésintelligence croissante entre l'Autriche et la Russie. Le bruit a couru que les russes étaient entrés sur le territoire de Cracovie et avaient saisi les mines de sel de Wieliczka. Le démenti officiel donné à cette rumeur n'aurait pas eu, paraît-il, l'effet désiré. Les journaux autrichiens citent des articles de la presse russe demandant le partage de l'Autriche entre la Russie et la Prusse. Nul ne sait où est Stephens, le fameux chef des féniens; mais l'Angleterre ne semble pas en avoir fini avec cette grosse affaire. On écrit d'Irlande que les arrestations se multiplient, et un télégramme de Chatham dit que les autorités ont saisi, sur la Tamise, un grand steamer en fer à trois mâts que l'on soupçonne appartenir aux féniens. Ce navire avait à bord environ trente tonnes de poudre, plusieurs canons Blakeley et une grande quantité de revolvers, d'épées et de boulets. Il n'y avait aucun papier à bord. L'officier qui commandait le navire a pu s'échapper. Les incertitudes recommencent au sujet du Mexique. De nouveau, la question se répète : Où est Maximilien? Qu'est-il advenu de l'Empereur

du Mexique? Le Moniteur, citant des nouvelles du 9 novembre, dit qu'à cette date « l'Empereur était encore à Orizaba, que rien ne faisait pressentir ses déterminations ultérieures; que la situation générale de l'empire n'avait pas changé. » Le maréchal Bazaine continue la concentration de ses troupes en vue de leur prochain embarquement. La situation politique du cercle de Vera-Cruz était satisfaisante. Plus d'un indice porte à croire que la nouvelle du retour de Maximilien n'a pas été répandue à la légère. Néanmoins, toute version présente une certaine somme de probabilités, même celle qui dit que l'Empereur du Mexique a été empêché de quitter son empire.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou. Dépêches télégraphiques. (Agence Havas.) Marseille, 14 décembre. On mande de Rome, le 9 : Hier, le Pape a reçu en audience d'adieu dans la salle du trône, le général de Montebello, et tous les officiers français. Le général a exprimé sa tristesse de la séparation qui s'opérait; puis il a dit : « L'Empereur, fidèle à ses engagements, retire ses troupes, mais il ne retire pas son appui; il laisse à Rome la protection de la France. Puisse le donner à tous l'espoir de la continuation de l'œuvre au Saint-Siège, l'indépendance et la sécurité pour maintenir son action spirituelle sur le monde! Tels sont les vœux sincères que je dépose aux pieds de Sa Sainteté en lui demandant sa bénédiction. »

Le Pape a répondu par une improvisation que nous avons publiée dans notre dernier numéro. La Légion romaine doit occuper le fort St-Ange; les zouaves pontificaux escorteront le Pape lorsque Sa Sainteté ira à Civita-Vecchia visiter les navires étrangers. L'imprimerie pontificale travaille continuellement à l'impression des documents attendus. On assure que le Pape promulguera des réformes expliquant les motifs qui ont fait ajourner les réformes pendant l'occupation française. Rome, 14 décembre. Ce matin, à 8 heures, le drapeau français a été remplacé au fort St-Ange par le drapeau pontifical. Les troupes françaises ont quitté le fort. Civita-Vecchia, 10 décembre, soir. Le 29e régiment s'est embarqué sur l'Intrépide. La frégate Gomer est attendue demain.

si — ce qu'à Dieu ne plaise — une semblable calamité venait un jour à désoler la bonne ville de Figeac. M. le maire de Maurs a voulu aussi rendre justice à ceux qui avaient appuyé de tout leur pouvoir le tracé par Maurs, et payer son tribut d'éloges à MM. les ingénieurs de la construction. Nous reproduisons également ses paroles : « Messieurs, Après les beaux discours que nous venons d'entendre, permettez-nous de remplir un modeste devoir. Au nom du conseil municipal et de la population de la ville Maurs, nous remercions M. le maire et MM. du conseil municipal d'Aurillac du bon sentiment qui a amené la représentation de notre chef-lieu de canton dans cette belle solennité. Qu'un souvenir respectueux nous soit aussi permis. Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour témoigner notre reconnaissance au comité, dont nous voyons ici presque tous les membres pour le concours loyal et éclairé qu'il apporta au projet de la voie ferrée par Maurs. Sa construction réalise un bienfait pour cette contrée qui pourra désormais entrer dans le progrès agricole et commercial, bienfaits des voies nouvelles qui rend les villes solidaires et sœurs. Ce souvenir se rapporte aussi vers M. d'Arnoult, notre ancien Préfet, qui mit à poursuivre le même but tout son zèle et tout son dévouement. Nous nous joignons de grand cœur aux remerciements déjà si bien exprimés à l'égard de MM. les administrateurs et ingénieurs de la compagnie d'Orléans qui, en tenant toutes les promesses ont rapidement accompli de magnifiques travaux. » (Applaudissements.)

M. Didion a pris alors la parole; il a remercié les maires d'Aurillac et de Maurs des sentiments d'estime et de sympathie dont ils s'étaient faits les organes

Florence, 10 décembre, soir.
 La Gazette Officielle publie un décret royal ordonnant que les commissaires du roi en Vénétie cessent leurs fonctions à partir d'aujourd'hui.
 Florence, 11 décembre.
 La Nazione dément la nouvelle que quatre compagnies française doivent rester à Rome jusqu'à la fin de décembre.
 M. Tonello, est arrivé hier à Rome.
 Marseille, 13 décembre.
 Tous les journaux d'Athènes publient une Adresse des insurgés du Distri et d'Agrafa, en Thessalie, lesquels implorent la protection du roi de Grèce auprès des puissances.
 Londres, 12 décembre, soir.
 Une catastrophe épouvantable est signalée. Une explosion a eu lieu dans les houillères de Barnsley. On parle de 300 morts.

Nouvelles du jour.

Le conseil des Ministres, qui devait s'assembler aujourd'hui au palais de Compiègne, est convoqué pour demain sous la présidence de l'Empereur.
 — Aujourd'hui, samedi, malgré l'incertitude du temps, il y a eu chasse à tir dans le grand parc.
 — Demain, représentation théâtrale par les artistes de la comédie française.
 — M. Lannes de Montebello, lieutenant de vaisseau, a donné sa démission, qui a été acceptée. On attribue la détermination prise par cet officier à un fâcheux conflit qu'il aurait eu dans le golfe du Mexique avec le commandant d'une frégate sur laquelle il était embarqué.
 — Que va-t-il arriver à Rome, nos troupes une fois embarquées ? L'Italie prétend que le comité romain a déjà préparé les rôles pour la garde nationale, et qu'il organise en ce moment le plébiscite ! De son côté, la Gazette de Turin prétend que les patriotes se réunissent secrètement.

— Ce matin a eu lieu, en l'église de la Sorbonne, la restitution de la tête du cardinal de Richelieu. Cette cérémonie sera présidée par M. Duruy, ministre de l'instruction publique. L'absoute sera donnée par Mgr. l'archevêque de Paris. On sait que ce précieux débris a été vendu à l'Empereur par M. Armez, ancien député, qui le possédait depuis longtemps.
 — On mande de Civitta-Vecchia que les malades de l'hôpital de Rome sont partis par le vapeur des messageries Impériales.
 — Bourse. — Les nouvelles politiques sont bonnes. Les cours sont élevés. Il y a plus d'activité sur le marché qu'hier.
 La rente gagne 02 c., l'Italien 50 c., le Foncier 12,50. Rien sur le crédit mobilier. Le comptoir d'escompte perd 1,25.
 Absence à peu près complète de transactions sur les chemins de fer. Il n'y a à signaler, en liquidation, qu'une baisse de 1,25 sur l'Est.
 La fin de la Bourse est calme.
 Pour extrait : A. Layton.

ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Le Moniteur publie le projet suivant sur l'organisation de l'armée :
 La commission présidée par l'Empereur vient de terminer ses travaux. Le projet de réorganisation de l'armée va être envoyé au conseil d'Etat. Quoique plusieurs points secondaires de ce projet ne soient pas définitivement arrêtés, nous croyons utile, pour ré-

à l'égard des employés du service des ingénieurs. Mais, a ajouté M. le délégué général du conseil d'administration :

« Vous n'avez vu encore, Messieurs, qu'une partie des notes état-major ; vous allez maintenant faire connaissance avec le personnel de l'exploitation de votre chemin de fer, représenté ici par l'inspecteur principal de cette partie de notre réseau, M. de Monblanc, et par MM. les ingénieurs Martin et Lemblé, chargé l'un du service de la voie, l'autre de celui de la traction ; soyez persuadés que vous trouverez dans ce second état-major le même zèle et le même dévouement que vous vous êtes plu à reconnaître dans le personnel de nos travaux, et après avoir remercié avec tant de cordialité ceux qui ont fait l'outil, veuillez recevoir, avec la même bienveillance, ceux qui viennent aujourd'hui le mettre en œuvre... »

Ces paroles, dont nous reproduisons sinon le texte même, du moins l'esprit général, ont été vivement applaudies.

On s'est alors levé de table pour se réunir dans le petit salon de l'hôtel-de-ville contigu à la salle du banquet.

La table a été desservie et enlevée avec une rapidité vraiment féérique, puis un grand nombre d'invités sont venus prendre part à une sorte de raout les présentations ont eu lieu ; les conversations se sont engagées de toutes parts par petits groupes, et l'on s'est séparé à une heure assez avancée, tous les invités emportant un charmant et durable souvenir de l'hospitalité Cantalienne.

Le lendemain à onze heures, un déjeuner, offert par la compagnie d'Orléans, réunissait, à l'Hôtel de la Poste, les principaux convives de la veille ; et, à trois heures, les personnes faisant partie du train spécial d'inauguration quittaient l'hospitalière cité d'Aurillac, après avoir échangé avec leurs hôtes les témoignages réciproques d'une sincère estime et d'une amitié naissante.

CHARLES BOUSQUET.

pondre à la légitime impatience du public, d'en faire connaître les bases principales.

Il se fonde sur cette considération que pour conserver son rang en Europe, la France doit pouvoir mettre sur pied une armée de 800,000 hommes. Dans ce chiffre sont compris les recrues exercées dans les dépôts, les corps auxiliaires tels que la gendarmerie, les infirmiers, les ouvriers d'administration, les équipages militaires et enfin les non-valeurs telles que les hommes en jugement et aux hôpitaux, etc.

Une nécessité aussi évidente c'est qu'à ces 800,000 hommes, il faut ajouter une force militaire chargée de protéger l'ordre à l'intérieur et de défendre les côtes et les places fortes pendant que l'armée est aux frontières.

Le problème à résoudre était des plus compliqués. Il s'agissait, en effet, tout en conservant une organisation militaire qui a fait ses preuves d'avis, au moyen, dans les circonstances braves, d'augmenter d'hommes exercés non effectifs, sans cependant obérer les finances de l'Etat, ni imposer une trop lourde charge aux populations. En même temps, tout en proclamant comme un principe d'égalité et de justice l'obligation pour chacun de défendre la patrie en cas de guerre, il importait de ne pas heurter brusquement les mœurs établies et de ne pas détourner en temps de paix la vocation des jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales.

Le projet adopté par la haute commission satisfait à ces diverses obligations.

Il classe les forces militaires de la France en trois catégories : 1° l'armée active ; 2° la réserve ; 3° la garde nationale mobile.

La durée du service dans l'armée comme dans la réserve est fixée à six années. Les soldats libérés comptent trois ans dans la garde nationale mobile.

1° L'armée active se compose des engagés et rengagés volontaires, ainsi que des hommes engagés sous les drapeaux par la loi annuelle du contingent.

2° La réserve est formée de tous les jeunes gens de la classe que le sort n'a pas désignés pour faire partie du contingent annuel. Elle se divise en deux parties égales, déterminées par les numéros de tirage. La première, dite réserve du premier ban, reste à la disposition du ministre de la guerre, même dans le temps de paix, pour renforcer au besoin l'effectif des régiments ; la seconde, dite réserve du second ban, au contraire, ne peut être appelée qu'en temps de guerre et par un décret de l'Empereur, comme cela se pratique aujourd'hui pour l'inscription maritime. Les deux réserves sont exercées à tour de rôle dans les dépôts de l'armée pendant un laps de temps plus ou moins long.

Le mariage est permis dans la réserve, dès que la quatrième année de service est accomplie.

La division de la réserve en deux portions égales est pour notre Constitution militaire d'un immense intérêt. Elle permet de faire du premier ban comme un appendice obligé de l'armée active. Mesure éminemment utile, indispensable même. En effet, qu'il s'agisse soit d'envoyer des régiments en Afrique, soit d'établir un camp d'instruction, soit d'entreprendre une expédition quelconque, comment à défaut de cette force supplémentaire, pourvoirait-on à ces urgentes nécessités ? Il faudrait ou laisser partir des régiments avec un effectif insuffisant, ou remplir les cadres avec des recrues sortant des dépôts, ou prendre d'anciens soldats dans d'autres régiments, ce qui dégraderait l'esprit de corps et dégraderait toute l'armée. Au contraire, la réserve du premier ban étant donnée, on rappellera, dans les circonstances qui viennent d'être énumérées, un certain nombre d'anciens soldats, et on les incorporera dans les régiments destinés à faire campagne. Cela se fera sans difficulté, sans qu'il soit besoin de convoquer la réserve du second ban, mesure grave, qui ne doit être prise que dans le cas d'une grande guerre.

Pour rendre moins pénible l'instruction militaire des jeunes gens appelés à être exercés dans les dépôts, il sera admis que tous ceux qui ont pu apprendre chez eux le maniement du fusil et le tir, qui, en un mot, savent l'école du soldat, seront après examen, dispensés des exercices annuels. On ne les convoquera que pour les prises d'armes.

3° La garde nationale mobile, formée des soldats de l'armée active, de ceux de la réserve qui ont terminé leur congé et des exonérés ne sera soumise qu'à de rares rassemblements.

Elle ne pourra être appelée en vertu d'une loi spéciale et en l'absence du Corps législatif par un décret impérial qui sera converti en loi à la session suivante.

La garde nationale mobile coûtera peu à l'Etat, parcequ'elle sera composée, en grande partie, d'hommes tout exercés tout habillés et tout équipés. Quelques cadres bien choisis suffiront pour en former un corps compacte et discipliné. Le service en temps ordinaire y sera presque nul, car elle ne comprendra en grande partie que d'anciens soldats qui n'auront plus besoin d'être astreints à un apprentissage pénible, et seront dispensés en temps de paix de toute obligation gênante. Les hommes de la garde nationale mobile pourront dès lors se considérer en temps de paix, comme déchargés du fardeau de la conscription.

Le mariage est autorisé à quelque période que ce soit du service.

Tel est le plan d'ensemble du projet de loi. En supposant que sur les 326,000 français qui tous les ans atteignent l'âge de 20 ans on prenne les 160,000 plus valides, on aura 80,000 hommes pour l'armée active et autant pour la réserve. Défalcation faite des exemptions légales, des pertes ordinaires, des déchets de toute sorte chaque classe au bout de six années donnera les résultats suivants :

Armée active.....	417,483	soldats.
Réserve du 1 ^{er} ban.....	212,373	—
Réserve du 2 nd ban....	212,373	—
Garde nationale mobile..	389,986	—
TOTAL.....	1,232,215	—

Après avoir exposé l'économie générale du projet il nous reste à faire connaître d'importantes dispositions qui le complètent. Elles sont relatives à la substitution et à l'exonération.

La substitution de numéro est autorisée entre jeunes gens du même canton et du même contingent conformément à la loi du 24 mars 1832. L'exonération est maintenue, mais le nombre des exonérations que peuvent obtenir, chaque année, les jeunes gens compris dans le contingent, ne dépassera pas la totalité des rengagements et des engagements après libération, de l'année précédente.

Ce nombre est réparti par canton, par un arrêté du

ministre de la guerre, proportionnellement à celui des jeunes gens compris dans le contingent cantonal.

Les exonérations sont prononcées suivant l'ordre des numéros de tirage, en commençant par les derniers.

Lorsque le nombre fixé pour les exonérations est atteint, les jeunes gens qui avaient demandé l'exonération sont autorisés à permuter avec un homme de la réserve ou de la garde nationale mobile, pourvu que le permutant soit célibataire ou veuf, sans enfants et reconnu apte au service. Les exonérés entrent dans la garde nationale mobile et sont tenus de s'équiper à leurs frais.

Aujourd'hui, le nombre des exonérés n'étant pas limité, il peut arriver un jour où la caisse de la dotation ait beaucoup d'argent et le pays par assez de soldats. Le nouveau système remédie à cet inconvénient sans cependant forcer tous les jeunes gens à un service actif, puisque la substitution est permise dans les trois catégories qui composent nos forces militaires.

Ainsi, comme cela a été dit, un homme que le sort a placé dans l'armée active peut permuter avec un homme de la réserve, de même ce dernier peut permuter avec un homme de la garde nationale ; et, comme beaucoup de soldats de cette milice auront déjà servi, l'effet de la substitution sera d'introduire dans les rangs de la réserve un grand nombre d'anciens soldats. En somme, quoique la loi oblige tout citoyen valide de vingt ans à servir dans la réserve, il pourra facilement s'en dispenser, s'il trouve un remplaçant dans la garde nationale mobile, et cependant l'Etat n'y perdra rien.

Comparons ce système à ce qui existe aujourd'hui. La classe fournit 160,000 jeunes gens valides de vingt ans. Sur ce nombre le contingent voté tous les ans est de 100,000 hommes ; les 60,000 jeunes gens valides formant le reste de la classe sont exemptés de toute charge militaire. Quant à la durée du service, elle est de sept ans, et le mariage est interdit pendant cette période. Le fardeau de la conscription pèse sur une seule partie de la population et le nombre de soldats que doit fournir la France, en temps de guerre n'est point suffisant. Le nouveau projet fait concourir toute la classe au service militaire ; il donne à la France une force considérable et cependant il se borne à augmenter la réserve de 200,000 hommes. Ce projet favorise au lieu d'empêcher l'accroissement de la population. En effet, aujourd'hui les hommes de la réserve au nombre de 225,000, ne peuvent pas se marier avant l'âge de 27 ans sans une permission individuelle du ministre de la guerre. Dans le nouveau projet, la réserve est, il est vrai, portée à 425,000 hommes, mais ils ont le droit de se marier à 24 ans. Or, en supposant qu'en général les hommes de la campagne ne se marient qu'à vingt-deux ans, on a, sous le régime militaire, pour les 225,000 hommes de la réserve qui ne peuvent contracter mariage qu'à vingt-sept ans, 5 x 225,000 = 1,250,000 années de célibat, tandis que pour 425,000 hommes pouvant se marier à vingt-quatre ans, on n'a que 850,000 années de célibats, le profit est donc de 275,000 années. Mais la combinaison proposée est en réalité encore plus favorable, car vingt-quatre ans est la moyenne réelle de l'âge où les jeunes gens se marient, et si on part de cette donnée, la nouvelle disposition, en comparaison de ce qui existe, diminue le temps du célibat de trois ans pour les 225,000 hommes de la réserve actuelle, ce qui présente alors un bénéfice de 675,000 années de mariage.

En résumé, le nouveau projet d'organisation n'est pas une loi accidentelle, variable selon les circonstances et la mobilité de l'opinion publique. C'est une institution qui organise d'une manière permanente les forces nationales. Il diminue d'une année le temps du service. Il facilite les mariages. Il conserve à l'armée son excellente organisation actuelle ; il donne à la France 4,200,000 soldats exercés et n'augmente que faiblement les charges du budget. Il discipline la nation entière en l'organisant bien plus dans une vue de défense que dans un but d'agression, et il rend capable de défer toute invasion. Il relève l'esprit militaire sans nuire aux vocations libérales. Il consacre enfin ce grand principe d'égalité que tous doivent le service au pays en temps de guerre et n'abandonne plus à une seule partie du peuple le devoir sacré de défendre la patrie.

Causerie Parisienne.

Correspondance particulière du Journal du Lot.

La cour quittera Compiègne le 20 décembre pour rentrer à Paris et s'installer aux Tuileries. Les offices de Noël seront célébrés à la chapelle du château.

Il n'est plus question du voyage de l'Impératrice et du Prince Impérial à Rome. Indépendamment des circonstances politiques, la saison actuelle enlèverait beaucoup de son agrément à l'excursion projetée. Elle aura lieu, dit-on, l'an prochain, aux fêtes de Pâques, et il ne serait pas impossible que le filleul ramènât le parrain à Paris.

La saison promet d'être aussi animée pour le monde aristocratique que fructueuse pour la classe marchande et ouvrière. On a vu rarement tant d'étrangers de distinction à Paris. Un certain nombre ont voulu préluder par les distractions de l'hiver, aux surprises et aux enchantements de l'Exposition universelle.

Il y aura, dit-on, quatre grands bals aux Tuileries, sans compter les lundis de l'Impératrice et les réceptions hebdomadaires affectées aux Sénateurs, aux députés et aux notabilités voyageuses de la province et de l'étranger. Les hauts dignitaires donneront aussi des fêtes plus fréquentes, à raison du cercle plus étendu des invitations. Paris tiendra à justifier, à l'égard des visiteurs qui lui viendront de tous les points du globe, sa réputation de luxueuse et cordiale hospitalité.

On commence déjà au palais des Tuileries, les préparatifs des solennités officielles. Les réceptions du 4 janvier emprunteront un intérêt spécial à la situation politique. Cependant il est à croire que l'Empereur attendra, pour exposer les actes et les desseins de son gouvernement, l'ouverture des chambres fixée au 14 janvier, sauf modification imprévue.

L'Académie française tiendra, le jeudi 20 décembre, la séance qu'elle consacre, chaque année, au grand concours des lettres et à la distribution des prix de vertu. La séance sera présidée par M. Patin, et le discours sera l'œuvre Monthyon prononcé par M. Dufaure. Nombre de fauteuils seront inoccupés, M. Villemain et M. de Montalembert gardent, celui-ci le

lit celui-là la chambre. M. de Lamartine est retenu à Maçon par la souffrance et le deuil. M. Ponsard reste en Dauphiné et M. de Broglie à Nice, etc. Si donc la prochaine réunion compte trente immortels, ce sera beaucoup. Le palais Mazarin sera-tout de même encore plus favorisé que le vieil Olympe.

Il se retrouvera, aussi complet que possible, dans sept à huit semaines, pour nommer des successeurs à MM. Dupin et de Barante. Nombreux et actifs sont les postulants. On cite MM. Delangle, Jules Janin, Halévy, Bouilhet, de Saint-Georges, Antran. Selon toute probabilité, le parti des deux transigera avec le clan des philosophes. Les uns disposeront du fauteuil ou siègeait le magistrat Gallican ; les autres mettront un lettré catholique à la place qui, avant d'être occupée par l'historien des ducs de Bourgogne, l'avait été par l'auteur du Dictionnaire philosophique. Cela n'empêchera ni la Seine de couler ni les étagistes voisins de déborder, à 5 sous le volume, les chefs-d'œuvre de tels ou tels membres de la célèbre compagnie.

En province on chante des noëls aux veillées, à Paris on va aux sermons de l'Avent. Un fait remarquable, un signe du temps pour parler le jargon à la mode, c'est qu'on n'a jamais vu tant de monde dans les Eglises que depuis la multiplicité des attaques entre le catholicisme et la Papauté.

Ainsi, Notre-Dame auraient été deux fois plus grandes qu'elle n'aurait pu recevoir dimanche tous ceux qui venaient assister à la conférence du père Hyacinthe et les travées et les galeries. L'égalité première-née du christianisme, régnait là. C'est-à-dire qu'il y avait à côté du paletot le bourgeois, et près de la duchesse l'ouvrière. La religion c'est bon pour le peuple, écrit de prétendus libres penseurs. On le voit, au retour marqué de la classe laborieuse vers l'église, ce refuge.

L'objet des conférences de l'illustre prédicateur sera cette année l'invocation du principe d'autorité comme règle dans la famille, comme sécurité dans l'état, comme harmonie dans la société, comme sujétion de la matière à l'esprit, de l'homme à Dieu. On pressent les développements de cette thèse où le passé du père Hyacinthe répond, la liberté ne sera pas sacrifiée.

Effleurant la première partie de son programme l'orateur a montré que le salut contemporain est dans la reconstitution des mœurs domestiques. J'esais, a-t-il dit, quelque chose de plus respectable et de plus fort que les vaisseaux blindés et les fusils à aiguille ce sont les familles chastes, nombreuses, unies. Rien de plus vrai.

Est bien fou du cerveau, qui prétend contenter tout le monde et son père.

Imaginez-vous qu'il survient à Lyon de nouvelles doléances. La fabrique reçoit trop de commandes en étoffes brochées, et pas assez en étoffes unies. Les tisseurs de Villeurbanne disent qu'on les sacrifie à leurs confrères des Charpennes ; un peu plus on mettrait de côté le métier Jacquard avec ses lames à festons.

Comment faire pour concilier ces prétentions d'une justesse incontestable ? Rien de plus simple, mesdames. Au lieu d'une robe, en acheter deux : celle-ci brochée et celle-là unie. Comme cela tout le monde sera content, excepté peut-être le mari, le papa. L'oracle ou le parrain. Bah ! il faut leur dire que c'est à compte sur les étrennes !...

Décidément, M. Sardou se fait moraliste. La Maison neuve est pour y loger la Famille Benoiton. Seulement, ici la raillerie devient sarcasme, et comme les vices ont remplacé les travers, au lieu de la housine on se sert du fouet.

Sous la lambris, les parisiens se regimment. Tympaniser les Bons Villageois tant qu'on voudra ; le parisien en rit jusqu'à oublier parmi ses aïeux, un père et une dinde. Mais dresser un pilori et y faire monter de force le marchand vaniteux, le dandy obsène, la femme adultère, holà ! Le parisien se fâche, c'est trop de photographie.

Cependant, si tout est bien qui finit bien, on aurait dû pardonner les rudesses qu'il y a dans Maison neuve. Après avoir passé, quatre actes durant, sur les chemins de la ruine et de la honte, les personnages de M. Sardou reviennent dans les sentiers du devoir et de la vertu (vieux style). René Pillerat n'a fait que côtoyer le précipice de la faillite, encore, Dieu merci, terrible en province et qui ne donne plus guère le vertige à l'industriel parisien. Claire Genevoix s'est vue entre un époux trahi et un amant empoisonné ; mais le premier reste confiant et le second ressuscité. L'humble magasin de la Vieille cocarde reçoit les fugitifs de « l'Etablissement » du Bouton d'or, marbres et dorures, glaces et tapis qui, lorsqu'ils ne sont pas payés avec l'argent du client hôte, le sont avec l'honneur du boutiquier ridicule. Claire et René se disent ainsi que Mariana revoyant la rustique usine où le travail est assidu, le sommeil bon, les jours rapides : « Le bonheur est là ! »

Pour combien de mois ou de semaines, enfants prodiges ?... on ne boit pas impunément la coupe du plaisir et du luxe. René s'ennuie rue Thévenot, Claire regrettera dans le comptoir de chène fendillé, le théâtre et le bois de Boulogne, dût-elle y retrouver, et peut-être parce qu'elle y retrouverait le comte de Marsille. M. Sardou, vous pouvez préparer un drame complétant Maison neuve, comme la Mère coupable fait suite au Mariage de Figaro.

La pièce nouvelle, bien supérieure à la plupart des œuvres de l'auteur des Pattes de mouche et des Ganchaches n'a pas eu le bonheur de satisfaire le « public d'élite » qui s'était donné rendez-vous à la première représentation. Voilà ce que c'est que de mettre un miroir sur le nez des gens qui ont des rides ou des verrues ! Brid'Oison, traité d'imbécille, murmure en se tapant le ventre : « Im... imbécille ! On... on peut se dire à soi-même ces choses-là ; mais les entendre de la bouche d'autrui, c'est... est trop fort !... »

L'émotion, ou, si vous aimez mieux, le scandale littéraire du moment, c'est le pamphlet de M. Louis Veuillot, les Odeurs de Paris. La charité y manque, le sarcasme y est. Les flagellés se tortent. Plusieurs font grincer les plumes en attendant de faire gémir les presses. Pour les injures, on est tout de suite en fonds. Il y en a de rimées, parmi lesquelles cette strophe :
 Il insulte l'esprit, l'écrivain dans ses veilles,
 Et le penseur rêvant sur les livres somnais ;
 Et lorsqu'on va chez lui pour chercher ses oreilles,
 Ses oreilles n'y sont jamais !

L'HIVER DE 1867.

Voici quelques indications, d'ailleurs conjecturales sur l'hiver de 1867.

« L'hiver sera rigoureux, mais non précoce; la gelée commencera dès le 2 ou 3 janvier, et continuera sans interruption, jusqu'au 31 du même mois, avec une intensité variable, et atteignant souvent 10 degrés; c'est surtout du 25 au 31 que séviront les plus grands froids. La neige sera excessivement rare.

« La première quinzaine de février sera plus douce; les vents passeront au sud et au sud-ouest et donneront un peu de pluie; toutefois la gelée se fera sentir à plusieurs reprises, mais dépassera à peine un degré. Nous aurons des jours froids — 5 ou 6 degrés — du 16 au 20, et ensuite des jours très-chauds qui se continueront jusqu'au 10 mars.

« La fin de mars présentera des variations assez fréquentes, mais sans gelées sensibles; le mois d'avril se passera également sans gelées inquiétantes.

« Quant au mois de décembre actuel, il s'achèvera à peu près comme il a commencé, des jours couverts et humides avec de petites pluies et des brouillards. Cet état durera jusqu'au 25; les derniers jours nous donneront des gelées peu intenses, et plutôt locales qu'étendues.

« En résumé l'hiver de 1867 sera conforme à toutes les lois astronomiques et météorologiques.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

S. Exc. le Ministre de l'Agriculture du Commerce et des Travaux Publics vient de mettre à la disposition de M. le Préfet, une somme de 90,068 fr. 65 c. pour la part du Département, dans une première répartition faite par la Commission centrale des secours, des sommes recueillies en faveur des victimes de l'inondation de 1866.

Cette somme de 90,068 fr. 65 sera incesamment répartie, suivant une proportion déterminée, entre les perdants des 1^{re} et 2^e catégorie (Indigents et Nécessiteux.)

VISITE DE MGT. GRIMARDIAS AU LYCÉE DE CAHORS.

Hier, vendredi, Mgr Grimardias, notre nouvel évêque, est allé visiter le Lycée Impérial. Malgré le mauvais temps, Sa Grandeur a paru, vers une heure de l'après-midi, dans la cour d'honneur, où Elle a été reçue par les professeurs, en costume, ayant à leur tête M. l'inspecteur d'Académie, en résidence à Cahors, et M. le Proviseur. Après quelques instants d'un cordial entretien avec les différents fonctionnaires de la maison, Monseigneur, ayant manifesté le désir de parcourir le Lycée en détail, a été accompagné dans les dortoirs, au réfectoire, à la chapelle et dans les autres parties de l'établissement, dont il a remarqué avec un tact parfait la bonne tenue et l'utile disposition. Puis il a demandé à voir les élèves, qui n'étaient pas sans doute moins impatientes eux-mêmes de voir leur nouveau pasteur. A son arrivée sous les arceaux de l'ancien cloître des Cordeliers, où internes et externes avaient été rangés sur deux files, en raison du mauvais temps, il a écouté avec bonté la harangue latine d'un élève de rhétorique, le jeune Orliac, et le compliment, en français, du jeune Mayzen, de la classe de sixième, compliment auquel un attendrissement bien naturel chez un enfant de cet âge et dans une telle circonstance ajoutait nous ne savons quel charme de naïveté. Puis a commencé la revue, pendant laquelle Monseigneur n'a cessé d'adresser les paroles les plus bienveillantes, les conseils les plus paternels à tous, grands et petits, et pour témoigner sa haute satisfaction de l'attitude à la fois respectueuse et confiante de tous ces jeunes gens, heureux de le posséder quelques instants au milieu d'eux, il a demandé à M. l'inspecteur et à M. le Proviseur d'abord la levée des punitions encourues jusqu'alors, et enfin, — grande affaire pour messieurs les élèves — un jour de congé à ajouter à ceux du jour de l'an, qui s'approche. Est-il besoin de mentionner les acclamations, les cris de joie dont ce congé, immédiatement accordé avec grand plaisir par M. l'inspecteur d'Académie, a été le signal parmi nos Lycéens! Le vieux cloître retentissait encore du cri vigoureusement accentué de « Vive Monseigneur! » quand Sa Grandeur remontait en voiture après avoir remercié les fonctionnaires du Lycée de Cahors de leur accueil et de celui de leurs élèves. Ajoutons d'ailleurs, sûrs de n'être démentis par aucun de MM. les professeurs, que cette satisfaction a été bien partagée; et que maîtres et écoliers garderont longtemps un bon souvenir de la journée du 14 décembre 1866, malgré le mauvais vouloir de l'atmosphère et l'absence du soleil.

Conseil Général

SESSION DE 1866

Séance du 31 août 1866. (Suite.)

Routes impériales nos 20 et 111. — Rectification de Ventailac et à Soturac. — Le Conseil d'arrondissement de Cahors a émis le vœu qu'aux abords de Ventailac, sur la route impériale n° 20 et sur la route impériale n° 111, dans la traverse de Soturac, il fut fait le plus tôt possible des rectifications pour prévenir les dangers que peuvent faire courir aux voyageurs l'état de ces deux routes sur les deux points qui viennent d'être indiqués.

Le Conseil s'associe à ce vœu. Vœu pour l'achèvement des travaux de la navigation du Lot. — Le Conseil général s'associe aussi à la satisfaction témoignée par ce Conseil à M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot, pour les soins qu'il apporte dans la direction de son service, et au vœu qu'il a émis que les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration de cette rivière soient effectués dans le plus bref délai possible.

Chemin de fer de Libos. — Vœu. — Il adhère encore au vœu émis par le même Conseil que les délais fixés à la Compagnie pour l'achèvement de l'embranchement du chemin de fer de Cahors à Libos soient, s'il

est possible, abrégés de manière à faire profiter au plus tôt le pays des bienfaits que lui procurera l'établissement de cette voie ferrée.

Routes départementales nos 1 et 7. — Vœu du Conseil d'arrondissement de Figeac. — Le Conseil d'arrondissement de Figeac a exprimé le désir, 1° que la route départementale n° 1 fut élargie dans la traverse de Rudelle; 2° que la route départementale n° 7 fut rectifiée au tournant de Merlançon. Quelle que soit la nécessité de ces rectifications, le Conseil, faute de ressources disponibles, se trouve dans l'obligation de les ajourner. Par la même raison, il ne peut satisfaire le vœu émis par le même Conseil pour l'achèvement de l'exhaussement commencé sur la route départementale n° 5, aux abords de St-Céré.

Pêche. — Surveillance. — Vœu du Conseil d'arrondissement de Figeac. — Le même Conseil a émis le vœu que, dans l'intérêt de la conservation du poisson, la surveillance de la pêche fut de plus en plus active, surtout pour ce qui est de l'empoisonnement par la chaux des petits cours d'eau de cet arrondissement. Il exprime le désir qu'il y ait entente entre les départements voisins. Le Conseil adhère à ce vœu et prie M. le Préfet d'engager les agents chargés de la police de la pêche d'exercer la plus active surveillance sur les délits de pêche qui sont de nature à compromettre le repeuplement des cours d'eau.

Palais de Justice de Figeac. — Vœu pour sa reconstruction. — Le même Conseil a émis le vœu que le Palais de Justice de Figeac, dont l'état laisse beaucoup à désirer, soit reconstruit le plus tôt possible. La nécessité de cette construction a été déjà reconnue par l'Assemblée départementale; un projet même en a été dressé, mais les ressources du département ne lui ont pas permis de les mettre encore à exécution. Route départementale n° 13. — Vœu pour la plantation d'arbres sur cette route. — Il a encore émis le vœu que le Conseil général votât les fonds nécessaires pour la plantation de la route départementale n° 13, entre le pont de la ruisseau des Carmes et le tournant de Cleurac; mais le Conseil général qui, faute de fonds disponibles, n'a pu allouer le crédit demandé dans cet objet par M. l'ingénieur en chef, ne peut, quant à présent, lui donner satisfaction.

Eclairage au gaz de la sous-préfecture de Figeac. — En ce qui concerne le vœu émis par le même Conseil, pour qu'il fut voté un crédit nécessaire à l'établissement des tuyaux et des appareils pour l'éclairage au gaz de l'hôtel de la sous-préfecture, le Conseil y a répondu favorablement en votant l'allocation demandée pour cet objet.

Route impériale n° 140. — Vœu pour la construction d'un pont aux abords de St-Céré. — Relativement au vœu émis pour la construction d'un pont sur la route impériale n° 140, aux abords de St-Céré, le Conseil général y donne sa complète adhésion.

Pont du Griffoul. — Comme le Conseil d'arrondissement, l'Assemblée départementale a été heureuse d'apprendre que la construction du pont du Griffoul, sur le Célé, à Figeac, depuis si longtemps sollicitée, allait être mise en exécution et que la mise en adjudication avait été autorisée, et il remercie M. le Directeur général des ponts et chaussées de l'empressement et de la bienveillante sollicitude qu'il a apportés dans l'examen et l'étude de cette question.

Nous donnons d'après l'Orphéon, un extrait de la lettre d'adhésion de M. le président de la Société Orphéonique de Cahors au grand concours de 1867. La haute portée de ces lignes, écrites par un véritable ami des arts, n'échappera à aucun de nos lecteurs.

Cahors, 15 novembre 1866.

« Monsieur,

Je me rends l'interprète du Conseil d'administration de la Société orphéonique de Cahors, en vous adressant l'adhésion de l'Orphéon de cette ville. C'est une grande pensée que celle d'appeler les Sociétés musicales de la France et de l'étranger à l'avantage de se produire dans un concours où doivent rayonner toutes les manifestations de l'activité humaine. C'est une démonstration artistique de la nation en face du monde entier; c'est particulièrement un hommage rendu à un art moralisateur et une récompense pour tous ceux qui ont voulu ou veulent chaque jour leurs efforts à la propagation de cette grande institution orphéonique implantée aujourd'hui dans toutes les communes de France.

« ALEXANDRE CALMIÈS,

« Président de la Société. »

La liste des adhésions reçues jusqu'à ce jour compte plus de 120 sociétés musicales.

On nous écrit de Figeac :

Le cadavre du nommé Pégourié, dit Sicard, du lieu de Laroque-Toirac, a été trouvé, le 11 au matin, sous le rocher dit le Battut, à une profondeur de 80 mètres; on suppose que le malheureux Pégourié aurait eu l'imprudence de suivre un petit sentier pratiqué sur le rocher et que par suite d'un faux pas, il aurait été précipité dans le gouffre.

Le 11 décembre, vers 7 heures du soir, le sieur Lacaze, domestique à St-Céré, étant à Cahors, perdit une bourse, renfermant 178 fr. Cette somme, trouvée par le sieur Bergougnoux, porte-faix, très-pauvre, a été immédiatement remise par lui, à Lacaze. Cet acte de probité mérite d'être porté à la connaissance de nos lecteurs.

Aux termes d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de la guerre, du 22 novembre dernier, les jeunes gens de la deuxième portion du contingent de la classe de 1864, qui ont passé trois mois, l'année dernière, dans les dépôts d'instruction, devront y être réunis de nouveau pendant deux mois, du 5 janvier au 5 mars 1867. En conséquence, la mise en route de ces jeunes gens sera réglée de manière à ce qu'ils soient arrivés dans les dépôts le 5 janvier prochain.

MAIRIE DE CAHORS

OCTROI DE CAHORS

1^{re} Affiche

Il sera procédé, le 31 décembre prochain, lundi, à midi, en l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de ladite ville, pour deux années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1867 et finiront le 31 décembre 1868.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux, les sucres et les cafés.

La première mise à prix est fixée à cent vingt-trois mille francs (123,000 fr.) en sus des charges.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des Contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire, sous peine de résiliation et de tous dommages et intérêts.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui feront commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qu'il s'y présenteront; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 14 décembre 1866.

Le Maire, A. BESSIÈRES

Nous recevons de M. le Directeur de la Semaine Catholique de Montauban, la lettre suivante :

Donzac, par Lamagistère (Tarn-et-Garonne), le 11 décembre 1866.

Monsieur le Directeur,

J'aurais cru plus convenable, à divers points de vue, de ne pas répondre à la lettre publiée, dans votre numéro du 5 décembre, par M. le Vicaire de Castelnaud. Mais puisque le journal la Vérité, qui m'arrive à l'instant, a reçu communication de cette lettre, je viens protester contre les assertions qu'elle renferme.

M. l'abbé Caussanel dit que la Semaine Catholique a refusé d'insérer sa lettre; c'est une erreur, pour ne pas employer un autre mot. D'abord, je ne vois pas pourquoi sa lettre aurait été publiée, de préférence à celle de M. le Curé de Castelnaud, qui avait écrit en même temps.

Puis, quand on désire insérer, dans un journal, une communication quelconque, surtout une réclamation, est-ce à l'imprimeur qu'il faut s'adresser? N'est-ce pas plutôt au rédacteur? Or, c'est précisément à l'imprimeur que M. Caussanel a écrit. Pourquoi cela? Je l'ignore; c'est d'autant moins aisé à comprendre que chacun de nos numéros porte, en tête, que tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au directeur.

Tout directeur que je sois de la Semaine, je n'habite pas Montauban, et mes occupations du ministère ne me permettent pas de m'y rendre chaque semaine. C'est par correspondance que je désigne les articles à insérer dans chaque numéro. Mais pense-t-on que le titre de rédacteur d'une petite revue, même religieuse, donne la faculté de deviner l'existence d'articles dont je n'ai pas été avisé? Heureusement, j'allais, cette semaine-là, à Montauban. En arrivant à l'imprimerie (3 heures du soir), je pris connaissance des deux réclamations. Déjà la mise en page du journal était à moitié faite. Je la fis suspendre de suite, afin de faire composer une petite note démentant le caractère merveilleux donné à la guérison en question... A la rigueur on peut bien laisser sept ou huit ouvriers, les bras croisés, pendant vingt minutes, mais était-il possible de prolonger cet arrêt de travail pendant tout le temps qu'aurait exigé la composition d'une lettre de 33 lignes, lorsque surtout ce retard aurait forcément empêché la Semaine de paraître au jour fixé?

M. Caussanel dira-t-il que l'imprimeur aurait dû me faire parvenir sa lettre? Je répondrai que, dans ce cas, ma réponse ou l'imprimatur ne serait arrivée à l'imprimerie que le vendredi matin, à 9 heures, c'est-à-dire au moment où l'on porte les numéros à la poste.

De plus, j'écrivis immédiatement à M. le Curé de Castelnaud pour lui exprimer le vif regret que j'éprouvais de la confiance avec laquelle avait été accueillie la relation incriminée, et ensuite l'impossibilité matérielle qui ne permettait pas la publication de sa lettre. Il me paraît douteux que M. le Vicaire n'ait pas eu connaissance de ma démarche toute spontanée. Et si on ne trouvait pas la note assez explicite, ne pouvait-on pas m'en écrire et me prier de l'accentuer d'avantage?

Je pourrais ajouter autre chose, pour prouver que la Semaine n'a point eu la mauvaise volonté dont on l'accuse. Mais je me borne à cela, en regrettant même d'avoir été mis dans la nécessité de me défendre contre un confrère. Permettez-moi d'espérer de votre impartialité, Monsieur le Directeur, l'insertion de ma lettre dans votre prochain numéro.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon respect. E. SICARD, curé de Donzac, directeur de la Semaine catholique des diocèses de Cahors et de Montauban.

Lycée Impérial de Cahors.

FONCTIONNAIRES.

MM. L'inspecteur d'Académie du Lot 10 fr. Le commis d'inspection 50 c. Richard, proviseur 40 fr. Soulié, aumônier 5 fr. Pirbory, surveillant général 3 fr. Guéit,

économiste 3 fr. Moulin, commis, d'économat 1 fr. Dutaillat, professeur de philosophie 5 fr. Amigues, id. de mathématiques 5 fr. Desmons, id. 3 fr. Périer, id. 3 fr. Borelly, id. de physique 1 fr. Périer, id. 3 fr. Zeller, id. d'histoire 3 fr. Aubin, id. de rhétorique 5 fr. Loiret, id. de 2^e 1 fr. Bourdon, id. de 3^e 3 fr. Bellocq, id. de 4^e 3 fr. Anglars, id. de 5^e 2 fr. Cantarel, id. d'anglais, 3 fr. Planavergne, id. de dessin 1 fr. Couderc, maître de chant, 2 fr. Foissac, id. de gymnastique, 50 c. Pech, maître élémentaire 1 fr. Bru, id. 1 fr. Brugié, id. du cours spécial 1 fr. Conti, id. du cours primaire 1 fr. Villeneuve, id. répétiteur 50 c. Lière, aspirant répétiteur 50 c. Puech, id. 50 c. David, id. 50 c. Tailbade, id. 50 c.

ÉLÈVES.

Philosophie. — MM. Lascombes, 1 fr. Delmont, 1 fr. Thibaudau, 5 fr. Darrès, 1 fr. Villiers, 2 fr. Puzergues, 1 fr. 50 c. Valet, 1 fr. 50 c. Bastide, 1 fr. Foubre, 1 fr. — Mathématiques élémentaires. — MM. de Bellefond, 1 fr. Vertut, 50 c. Cahuzac, 1 fr. Coly, 1 fr. Salvat, 50 c. Théron, 1 fr. Desprat, 1 fr. Faurie, 1 fr. Cayla, 50 c. — Rhétorique. — Cabanès, 25 c. Cayssac, 50 c. Gibert, 50 c. Lacarrière, 25 c. Lurguie, 1 fr. Malbec, 25 c. Lavour, 25 c. Orliac, 1 fr. Albert, 50 c. Cambrouse, 25 c. Soulié, 50 c. — Seconde. — Roudault, 50 c. Chouet, 50 c. Queyssac, 25 c. de Pélaçot, Larroumet, 50 c. Pémezac, 50 c. Soulié, 50 c. Sabatié, 50 c. Vilas, 25 c. Lagard, 25 c. Gishert, 50 c. Combarieu, 25 c. Rival, 20 c. Sabrié, 50 c. Dubouzet, 50 c. Hébrard, 1 fr. Clédel, 1 fr. — Troisième. — MM. Daynard, 20 c. Dulac, 50 c. Queyssac, 50 c. Sol, 50 c. Bergon, 50 c. Fau, 50 c. Fau, H. 50 c. Merquez, 50 c. Arnaud, 50 c. de Fontenille, 1 fr. Carboneil, 2 fr. Chanet, 1 fr. Sarrasin, 1 fr. Estaug, 50 c. Pasquet, 1 fr. — Quatrième. — MM. Guary, 50 c. Tardieu, 30 c. Faurie, 25 c. Escrouzailles, 25 c. Mazet, 25 c. Bro, 50 c. Dubois, 20 c. Ausset, 25 c. Alazard, 40 c. Salomon, 1 fr. Salgues, 1 fr. — Cinquième. — MM. Espéret, 50 c. Médart, 50 c. Roussel, 50 c. Lacassagne, 50 c. Gélis, 50 c. Bourdin, 50 c. Benâtre, 50 c. Tulet, 50 c. Deloncle, 1 fr. Guéguen, 1 fr. Miquel, 1 fr. — Sixième. — MM. Basset, 1 fr. Lasfargues, 1 fr. Dufour, J. 1 fr. Dufour, P. 1 fr. Lescale, 1 fr. Castel, 1 fr. de Grandsault, 1 fr. Mazelié, 1 fr. Sérano, 50 c. Delmas, 50 c. Combarieu, 1 fr. Michelet, 1 fr. Desprats, 50 c. de Fontenille, 1 fr. Vernet, 1 fr. Mounier, 1 fr. Fernando, 1 fr. Bénézet, 1 fr. Gélis, 50 c. Gayla, 1 fr. Liarsous, 1 fr. Peyrissac, 50 c. Boulzquet, 1 fr. — Septième. — Azar, 1 fr. Alix, 50 c. Lagarde, 50 c. Large-teau, 1 fr. Pagès, 50 c. Planacassagne, 50 c. Reynes, 50 c. Brugalères, 1 fr. Henras, 1 fr. — Huitième. — Fargues, 50 c. Tailhade, 25 c. Hauvet, 25 c. Valmyr, 25 c. Tissendier, 50 c. Gasc, 25 c. Bel, 25 c. Boussuge, 25 c. Cambornac, 50 c. Daynard, 50 c. Delmas, 50 c. Peyrissac, 1 fr. — Cours spécial. — Prayre, 25 c. Lheray, 25 c. Montagne, 25 c. Lafaurie, 25 c. Durugot, 25 c. Bousquet, 25 c. Périé, 25 c. Mandelli, 25 c. Fraysse, 50 c. Sarrus, 50 c. Lestandi, 25 c. Lafon, 50 c. Rozières, 25 c. Filsac, 25 c. Sarlat, 50 c. Bouys-sou, 25 c. Vezolles, 25 c. Montagne, 25 c. Delsaud, 25 c. Plagès, 50 c. Ruamps, 50 c. Blanc, 50 c. Cayrac, 50 c. Nouvel, 25 c. Richard, 25 c. Montaud, 25 c. Couderc, 1 fr. Linou, 1 fr. — Classe préparatoire. 14 fr. 15 c. Total. 200 fr. 50 c. Collecte supplémentaire, 10 fr. Total. 210 fr. 50 c.

Collège de Figeac.

Barry, principal 5 fr. Préjalon sous-principal, 1 fr. Grandou, aumônier 50 c. Grand, régent de mathématiques 50 c. Durant, régent de philosophie 1 fr. Lescure, id. de 2^e 1 fr. Magot, id. 3^e 1 fr. Olivier, id. 4^e 2 fr. Delesting, id. 5^e 50 c. Sales, id. 6^e 50. Daynac, id. de 7^e et 8^e 50 c. Vialate, id. de l'école supérieure 3 fr. Liauzun, id. élémentaire 1 fr. Auricoste, maître adjoint 50 c. Desternes, id. 50. Dayol, maître d'études 30 c. Desplats, id. 50. Talier, id. de dessin d'imitation, 2 fr. — Éléves. — Philosophie 2 fr. id. Rhétorique 3 fr. 50 c. id. Seconde 5 fr. id. Troisième 1 fr. 30 c. id. Quatrième 9 fr. id. Cinquième 2 fr. 50 c. id. Sixième 1 fr. 35 c. id. Septième et Huitième 4 fr. 35. Ecole supérieure 10 fr. Ecole élémentaire 9 fr. 30. Total. 70 fr. 50.

Commune de Saint-Céré.

MM. Born, notaire et membre du conseil municipal, 20 fr. Trassy, notaire, id. 10 fr. de Labarrière, id. 10 fr. Miramon, avocat, id. 5 fr. Murat, id. 3 fr. Pailhas, id. 2 fr. Marty, id. 1 fr. Depeyrot, id. 1 fr. Jouanaud, id. 1 fr. Lafon, id. 1 fr. Laplace, id. 1 fr. Maynard, id. 1 fr. Magne, id. 50 c. Comiac, id. 3 fr. Raymond, id. 2 fr. Dussol, percepteur 5 fr. Brunet, huissier 1 fr. Rougié, clerc de notaire 50 c. Vayssié, 50 c. veuve Couzi, 2 fr. Lapeau, 50 c. Bounoure veuve, née Galié, 1 fr. Marly, Rosalie 3 fr. Bac, 50 c. Vermande, 50 c. Denestèbe, 50 c. Dubois, 1 fr. Ayzac, 1 fr. Vernhet, 50 c. veuve de Padirac, 1 fr. Miquel, 50 c. Pradayrol, 30 c. Valeille, 50 c. Clare, 50 c. veuve Mispoulié, 50 c. Baudel, 1 fr. Valory, 25 c. Robert, 1 fr. Larnaudie, 50 c. Graviache, Rose 25 c. Mazilié, 50 c. Canet, 50 c. Valeille, 50 c. veuve Souilhac, 2 fr. Auzols, 1 fr. Grandy, 10 c. Castanié, Louise 10 c. La Supérieure du bureau de bienfaisance, 50 c. Crémont, Emilie, 2 fr. Martignac, Marie 2 fr. Cassagne, 25 c. Chieyssel, 10 c. Auzols, 50 c. Mme de Lagarde, 1 fr. Lavour 2 fr. Maynard, 1 fr. Couzi, 75 c. Rouzet, 50 c. Combrade 2 fr. Cayla, Marie, veuve 1 fr. Lafon, 1 fr. Rouzet, Pierre 1 fr. Rouzet, Antoine 50 c. Salesses, 25 c. Fric, 1 fr. Tranié, 50 c. Lafon de Ribeyrolles, 5 fr. Clus, 50 c. Souilhac, 50 c. Falcimagne, 50 c. Vauris, 1 fr. Lescure, 50 c. Cordié, 50 c. Souilhac, Spérie 30 c. Corn, 50 c. Vernhet, 1 fr. Cadiegue, 1 fr. Bex, 1 fr. Clot, 50 c. de Mégraval, 50 c. Vayssié, 25 c. veuve Gervais, 25 c. Bonnet, Marie 25 c. Lherm, 25 c. Boissy, Emilie 1 fr. 50 c. Lafon, 2 fr. Amadiou, 25 c. Vernhet, 30 c. veuve Mazilhé, 50 c. Mezaryrac, 30 c. Coq, Eugénie, 30 c. Gary, 50 c. Pelerin, 30 c. Ferlu, 2 c. Miramon, Rosalie 2 fr. veuve Picard, 50 c. veuve Mispoulié, 25 c. Souilhac, 50 c. Pestil, 50 c. Beyne, 1 fr. veuve Brunet, 50 c. Ferlu, 50 c. Laval, 50 c. veuve Gaston, 30 c. Vidalie, 50 c. Lamothie, 50 c. Sudrie, 50 c. Rougié, 10 c. Cayla, 10 c. Lavour, Marie 50 c. Fontanille, 25 c. Laribe, 1 fr. Brunet, Félicité, 50 c. Counord, 1 fr. 50 c. Mespoulié, Marie 50 c. Périé, Antoinette, 50 c. Barrat, 50 c. Brunet, 50 c. Moulinet, Adèle 50 c. Marcenac, 30 c. Ségala, 25 c. Toulzac, 50 c. Total. 145 fr. 60 c.

Commune de Saint-Denis.

MM. Brugalère, maire 20 fr. Rey, docteur-médecin 5 fr. Calmon, 1 fr. Vignes, 1 fr. Guitou, 1 fr. Vincent, 1 fr. Vidal, 1 fr. Laborie, 1 fr. 50 c. Dulac, 60 c. Marty, 60 c. Bergon, 35 c. Gélis, 30 c. Costerastie, 25 c. Courliou, 50 c. Bédérins, 50 c. Faurie, 15 c. Chanat, 25 c. Garrigou, 50 c. Lavergne, 25 c. Bastide, 30 c. Verdier, 25 c. Xanité, 40 c. Bergon, 25 c. Caviole 1 fr. Gishert, 1 fr. Mourgues, 50 c. Balfaké, 25 c. Avezou, 50 c. Bergon, Bourdario, Marty, 25 c. Andrieux, 25 c. Galan, 25 c. Vidat, 50 c. Rouquet, 25 c. Garricou, 25 c. Arnaud, 25 c. Valeille, Joseph 25 c. Valeille, Louis 25 c. Tainsat, 45 c. Vayset, 1 fr. Laborie, 1 fr. Cammas, 50 c. Bessières, 25 c. Cluzat, 70 c. Pradier, 10 c. Contou, 50 c. Garrigou, 50 c. Miquel, 25 c. Pégourié, Jean 25 c. Pégourié, Joseph 25 c. Vielcazal, 25 c. Sieuzal, Marie 25 c. Vidille, Antoinette 50 c. veuve Couderc, 2 fr. 50 c. Vayset, 1 fr. Naves, 2 fr. Total. 54 fr. 95 c.

Commune de Goujounac.

MM. Teyssède, maire 5 fr. Mauriol-Pagès, adjoint 5 fr. Belmont, membre du conseil municipal 1 fr. Costes, id. 1 fr. Franconnie, id. 1 fr. Tressens, 1 fr. Dubernard, 50 c. Gélis, id. 20 c. Teyssède, id. 1 fr. Garrissou, id. 50 c. Jurquet, id. 1 fr. Dubernard, propriétaire 1 fr. Lavergne, 1 fr. Mauriol, 20 c. Roux, 50 c. Thouron, 10 c. Labro, 50 c. Soulié, 50 c. Costes, 60 c. Tressens, 25 c. Layrac, 25 c. Thouron, 60 c. Marfoux, 30 c. Valadié, 25 c. Mauriol-Pichou, 50 c. Roux, 50 c. Costes, Etienne 25 c. Costes, Pierre 50 c. Total. 25 fr. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

13 décembre Arnault (Alexandrine-Caroline-Marie-

13 — Louise), boulevard Sud.
Mignot (Antoine-Jean-Pierre-Emile), à Labéraudie.
13 — Laur (Bernard-Pierre), rue de la Liberté.
Décès.
12 décembre Gervais (Marguerite), journalière, 28 ans, rue Baudus.
Pour la chronique locale : A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :
1°. Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;
2°. Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Bulletin Viticole

Les vins nouveaux arrivent toujours par grandes quantités aux gares de Lyon et d'Orléans, ainsi que par eau à Bercy et au port aux vins. Il n'y a rien à dire sur les cours. La vente se fait couramment. Le commerce de détail, en présence des prix élevés des vins vieux, achète les vins nouveaux les mieux réussis de l'année. Les prix ne varient donc pas. Les Cher nouveaux selon robe et vinosité se paient 65 à 70 fr. les 250 litres ; une partie bien soignée aurait été payée 75 fr. Quant aux vins de la Basse-Bourgogne, certains crus sont littéralement incapables d'entrer tels quels dans la consommation ; il faut qu'ils passent au laboratoire et qu'ils soient coupés assez largement pour les rendre acceptables pour la consommation bourgeoise.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

Variétés

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PARISIEN.

(Suite et fin.)

La première œuvre nouvelle destinée aux étrennes de l'année 1867 est une merveille typographique et un chef-d'œuvre littéraire. Règle générale, quand vous voyez un éditeur intelligent faire de grands frais sur un livre, dites-vous que l'ouvrage doit avoir une valeur de fond pour justifier et mériter la splendide toilette qui le recouvre. La *Botanique de ma fille*, de Néraud et Jean Macé, illustrée par Lallemand, est un véritable bijou d'art. C'est le grand imprimeur de Strasbourg, M. Silbermann, qui l'a imprimée. Ceux des amateurs qui se rappellent l'*Histoire d'un aquarium*, la *Journée de Mademoiselle Lili* et *Mademoiselle Lili à la campagne*, savent ce que vaut le nom de Silbermann sur un livre ; et puisque nous sommes en veine de révélations, disons tout de suite que cette pré-

cieuse collection de jolis albums à l'usage du jeune âge, qui font l'admiration des artistes, va s'enrichir cette année d'un *Voyage de découvertes* et de l'*Alphabet de l'Arithmétique de Mademoiselle Lili*. Cette célèbre petite personne a dans MM. Frœlich et Stahl des historiographes à la plume et au crayon qui ont porté son nom dans tous les pays et créé une bibliothèque dont toutes les petites filles et tous les petits garçons seraient jaloux si, au lieu de la garder manuscrite, M^{lle} Lili n'avait le bon cœur de la faire publier et de la mettre ainsi à la disposition des enfants du monde entier.

Il y aura peut-être encore dans les surprises qui se préparent un album emprunté à l'Angleterre. Les *Aventures surprenantes de trois vieux marins* feront ouvrir beaucoup de jolis yeux, quand elles paraîtront. Quelles vignettes ébouriffantes ! Nous en avons vu trois ou quatre seulement dans lesquelles des éléphants, des lions et des crocodiles jouaient des rôles à faire pouffer de rire. J'allais oublier le *Royaume des gourmands*, album merveilleux de Frœlich et Stahl, et les deux beaux volumes nouveaux du *Magasin d'Education*, qui forment à eux seuls toute une bibliothèque. C'est à regretter de ne pas retourner aux années de l'enfance. Ah ! si l'on nous eût fait de si beaux livres, nous n'aurions pas été si pressés de devenir grands, et vieux.

Pour les parents, nous avons aussi quelques bonnes nouvelles toutes fraîches. La seconde série des *Bonnes fortunes parisiennes* de Stahl est en vente. *Max Rigault les amours d'un notaire*, le *Tour de Nickel*, qui ont eu récemment un si brillant succès dans le *Journal des Débats*, seront une bonne fortune pour nos soirées d'hiver. On peut prédire à ce livre, que nous voudrions voir dans les mains de tout les jeunes hommes et de toutes les jeunes femmes, un succès au moins égal à celui de la première série qui contenait des nouvelles si charmantes : *l'histoire d'une opticienne et d'un lieutenant de dragons*, un *Appartement à louer* les *Amours d'un pierrot*, que personne n'a pu oublier.

Nous avons rapporté de Paris deux volumes bien pensés et bien écrits, qui nous montrent le Mexique tel qu'il est et non tel qu'on l'avait rêvé : la *Terre chaude et la Terre tempérée*, par M. Lucien Biart, qui, qui a habité vingt ans cette contrée si curieuse. C'est intéressant comme un roman et réel comme le fait. N'oublions pas un beau et gros ouvrage in-48, dernière œuvre d'un homme de génie, l'*Histoire populaire de la Pologne*, par l'illustre Adam Mickiewicz.

Signalons ainsi, comme faisant partie de l'excellente Bibliothèque d'éducation, le *Dictionnaire de mythologie*, de M. Ordinaire, professeur de rhétorique au Prytanée de la Flèche, un livre exquis et vraiment merveilleux, puisqu'il a su être amusant en nous entretenant de la mythologie ; puis les *Esclaves blancs*, de Mayne Reid, suites des *Aventures de terre et de mer*, du célèbre conteur anglais ; le *Livre de Maurice*, par F. de Silva, qui fera pendant aux jolies *Aventures d'un petit Parisien*, de A. Sayons, pour faire suite aux *Conseils à une mère*, du même écrivain, et enfin les *Serviteurs de Vestomac*, de Jean Macé, suite de l'histoire d'une *Bouchée de pain*, où le célèbre et savant naturaliste résume l'histoire de l'homme avec l'incomparable talent d'éclaircissement qui a fait de ses livres de véritables flambeaux pour l'éducation.

Nous compléterons ce coup d'œil rapide jeté sur la littérature parisienne par des comptes rendus plus détaillés quand les livres que nous avons cités seront sous les yeux du public. Nous sommes de ceux qui

pensent que c'est avec réflexion qu'il faut choisir les livres admis à devenir les amis du foyer, et que ce n'est pas trop d'être prévenu deux mois à l'avance pour qui tient à ne pas être surpris par de mauvais choix précipités.

Pour extrait : A. Layton.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

J.-D. CRAYSSAC rue de la Mairie, à Cahors
EN VENTE
LES ODEURS DE PARIS, par LOUIS VEUILLOT. — 1 volume. 4 fr. »
LES PARFUMS DE ROME, par LOUIS VEUILLOT. — 2 volume in-8°. 12 fr. »
LES LIBRES PENSEURS, par LOUIS VEUILLOT. — 1 volume. 3 fr. 50
HISTORIETTES ET FANTAISIES, par LOUIS VEUILLOT. — 4 volume. 3 fr. 50

UN TIRAGE EN JANVIER.
— GRANDES LOTERIES AUTORISÉES —
VOULEZ-VOUS 350,000 fr.

POUR vos ETRENNES
Adressez immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste)
AU DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez **deux billets pour Toutes chances** de gain de 552 lots. — 3 gros lots de 100000. — 100000. — 150000 fr. (350000 fr.)

AVEC VOS 12 BILLETS
vous aurez **toutes chances de gain de tous tirages**
Demandez immédiatement vos billets si **POUR vos ETRENNES**
VOUS VOULEZ 350,000 fr.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Ploukw, madame la marquise de Braham, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 1 kil. 7 fr. ; 6 kil. 32 fr. ; 12 kil 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée, en boîtes : 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré. — (Voir aux annonces).

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE

et de la bronchite chronique.
A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

Le Phosphate de fer soluble de LERAS, docteur, ès-sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang.

Le docteur Bernutz, médecin de l'hôpital de la Piété, de Paris, constate dans un rapport sa supériorité sur les autres ferrugineux, dans les termes suivants :

« Chez une malade très gravement affectée » par laquelle j'avais dû renoncer successive- » ment au fer réduit, au lactate de fer, aux Pi- » lules ferrugineuses, à l'eau de Spa et de Pas- » sy, le Phosphate de fer soluble a été non seu- » lement bien supporté, mais a immédiatement amené une amélioration. »

— C'est toujours le produit le plus demandé, le plus en faveur auprès du public, que les contrefacteurs prennent pour point de mire. Le **Chocolat-Menier** en est un exemple ; son succès a fait naître des fabricants qui ne cachent pas que leur industrie est d'habiller leur chocolat exprès pour qu'on puisse le prendre pour du **Chocolat-Menier**. Il faut se défendre de ces méprises en lisant le nom authentique **Menier** sur la tablette, et non tout autre de même consonance.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :
Un an 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fe.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : ALAYTON

AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.

Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville ou du département lui ont donné la direction de leurs plantations.

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Puits, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Brasserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Conifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.

Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffés sur prunier mirobolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie,

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

CAFETIÈRE LOCOMOTIVE INEXPLOSIBLE
POUR CAFÉ ET THÉ.

Conservant à l'un et à l'autre tout leur arôme. — Élégance, économie de temps et de combustible. Seul dépôt, chez LOURMET, Chaudronnier, rue Fénelon. — Expérience à volonté.

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITÉ et EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epronettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles



6 Baudets Reproducteurs

de 3 à 10 ans
et 2 Anesses pleines
âgées de 5 ans

A VENDRE. — S'adresser à M. AVRAUD, vétérinaire à Niort (Deux-Sèvres).

JACQUES SÉGUY

PEINTRE
MENTION HONORABLE
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.
A Cahors, rue Impériale, n°55.

ETABLISSEMENT HORTICOLE

VINCENS

PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR,
Près l'Évêché, à Cahors (Lot).
Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement ; plantes de serre et de pleine-terre ; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

A VENDRE

La plus belle Briqueterie du département du Lot, située dans la commune de Boissières, canton de Catus à 16 kilomètres de Cahors, donnant annuellement 5,000 fr. de bénéfice net, justifié.

S'adresser, pour en faire l'acquisition, à M. Clabérés, ancien négociant, qui est propriétaire, qui donnera entière satisfaction sur tous les renseignements désirables et pour le paiement.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vieux.



Le propriétaire-gérant A. LAYTON.